



ASABTP

Team Historic

DOTATION COMMISSAIRES A.S.A.B.T.P 2008

Article 1 : Les Comités Directeurs de l'A.S.A.B.T.P... et du Team Historic, organisent, en 2008, une « Dotation aux Commissaires ».

Cette Dotation est ouverte à tous les licenciés de l'A.S.A.B.T.P., en possession d'une licence de commissaire, commissaire stagiaire ou chronométreur.

Article 2 : Une somme de 1500 € sera allouée par l'A.S.A.B.T.P., et le Team Historic pour cette Dotation, et sera répartie entre les commissaires en fonction du nombre total d'épreuves qu'ils auront effectuées d'après la formule suivante :

$(1500 \text{ €} / \text{nbre total d'épreuves effectuées par l'ensemble des commissaires}) \times \text{nbre d'épreuves effectuées par chaque commissaire}$

et en fonction des coefficients suivant :

épreuves ASA et Historic	3
épreuves comité PACA	2
épreuves hors comité	1

Article 3 : Les commissaires devront s'inscrire sur les « fiches d'inscription » affichées dans les locaux du Club, en précisant la date d'inscription, la signature et « oui » ou « non » pour chaque épreuve. Ainsi ils signaleront leur participation à chacune des épreuves.

Le carton de pointage du Comité pour chaque épreuve, qui doit être remis à mi-saison et en fin de saison à l'A.S.A.B.T.P., fera foi.

Article 4 : Les commissaires qui recevront personnellement des invitations à participer à différentes épreuves, seront tenus d'en informer les responsables des commissaires avant de s'engager dans ces épreuves.

Article 5 : Pour prétendre à la gratuité de la licence 2008, tout commissaire devra participer à 4 épreuves organisées par l'A.S.A.B.T.P. et le Team Historic. En cas de changement d'A.S.A., le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune dotation.

Article 6 : Tout licencié ne respectant pas les termes de ce Règlement, ou ayant, envers une tierce personne, un comportement ou des propos tendant à discréditer l'image de marque du club, sera exclu du challenge.

Article 7 : La remise des prix aura lieu en même temps que celle des autres Challenges du club, lors de l'Assemblée Générale en fin d'année.

PRESENCE OBLIGATOIRE

Article 8 : Tout litige sera tranché par le Bureau du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. et du Team Historic.